



La carte de presse suffit pour les déplacements des journalistes

Dans un message reçu ce mardi 3 novembre 2020 du ministère de la Culture (ci-dessous), la cellule de crise interministérielle vient de répondre sur la question des déplacements des journalistes pendant ce second confinement :

La carte de presse suffit pour les déplacements des journalistes : il n'est pas utile d'avoir en plus une attestation de l'employeur.

Dans son allocution du 29 octobre, le Premier ministre Jean Castex avait déjà assuré : « Les fonctionnaires et les indépendants pourront présenter leur carte professionnelle ou tout autre justificatif d'activité professionnelle ». [Voir son intervention ici](#) (à partir de la 9^{ème} minute).

Si vous rencontrez des difficultés, merci de vous signaler sur snj@snj.fr

De : CASADEBAIG Fabrice
<fabrice.casadebaig@culture.gouv.fr>
Envoyé : mardi 3 novembre 2020 11:49

Objet : Justificatif de déplacement des journalistes -
Réponse de la cellule de crise interministérielle

Cher tous,

Nous venons de recevoir à l'instant le retour de la cellule de crise interministérielle sur les questions des déplacements des journalistes pendant ce second confinement.

Je suis donc en mesure de vous indiquer que la carte de presse suffit pour les déplacements des journalistes : il n'est pas utile d'avoir en plus une attestation de l'employeur.

Bien cordialement,

Fabrice CASADEBAIG
Conseiller spécial auprès du directeur général chargé de la presse écrite et des métiers de l'information
Direction générale des médias et des industries culturelles
182 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Paris le 3 novembre 2020